



**Centrale des syndicats  
du Québec**

**Pour diffusion le 10 avril à 5 h**

## **Communiqué de presse**

### **Syndicalisation**

## **La reconnaissance des droits des stagiaires de l'éducation soutenue par la CSQ**

Montréal, le 10 avril 2025. – Afin de faire reconnaître pleinement les droits des stagiaires, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) dépose à compter d'aujourd'hui auprès du Tribunal administratif du travail (TAT) des requêtes en accréditation syndicale pour les stagiaires de près d'une vingtaine de centres de services scolaires et de commissions scolaires.

Cette première vague de requêtes réalisées par la CSQ pour le compte du Syndicat national des stagiaires en éducation (SNSE-CSQ) vise spécifiquement les centres de services scolaires et les commissions scolaires où le personnel scolaire est représenté par la Centrale. À travers ses fédérations de l'enseignement (FSE-CSQ), du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ) et du personnel professionnel de l'éducation (FPPE-CSQ), la CSQ représente le plus grand nombre de travailleuses et travailleurs dans le secteur de l'éducation au Québec.

### **La syndicalisation offre des opportunités nouvelles aux stagiaires**

Les étudiantes et les étudiants en éducation constituent la relève dans les établissements, et il était tout naturel pour la CSQ de leur offrir tout son soutien afin de faire valoir leurs droits. Le mouvement de syndicalisation qu'on constate sur le terrain témoigne de leur volonté forte de se faire entendre sur les enjeux qui touchent non seulement le parcours de formation, mais également l'avenir de notre système éducatif.

« Notre modèle démocratique permet à tous nos membres de participer aux décisions collectives et de contribuer à la définition et à la réalisation des grandes orientations politiques de la Centrale. En y adhérant, ils s'offrent également une tribune pour faire valoir et défendre leurs intérêts tout en obtenant toute l'autonomie nécessaire pour faire avancer leur cause, solidairement avec les 225 000 membres de la Centrale », estime Anne Dionne, deuxième vice-présidente de la CSQ.

## **Un levier pour mettre fin à la précarité financière**

Faute d'une rémunération pour les stages qu'ils accomplissent, les étudiantes et étudiants du secteur de l'éducation sont frappés par une importante précarité financière que les prêts et bourses ne parviennent pas à prévenir. Cette réalité alourdit considérablement le quotidien des stagiaires, qui n'ont d'autre choix que de jongler entre leurs études, leurs stages et un emploi. « Par ailleurs, la décision regrettable de mettre fin aux bourses Perspective Québec de manière précipitée, sans réinvestir les sommes autrement, n'a fait qu'augmenter leur précarité. En se syndiquant à la CSQ, les stagiaires se donnent des moyens supplémentaires afin de revendiquer des mesures telles que la rémunération des stages », ajoute madame Dionne.

Rappelant que près de 80 % des membres de la CSQ sont des femmes, la vice-présidente de la CSQ estime d'ailleurs que la rémunération des stagiaires s'inscrit parmi les luttes féministes des dernières années : « À une époque où les droits parentaux étaient très peu reconnus, c'est le personnel de l'éducation, majoritairement féminin, qui a su en faire une importante revendication des premiers fronts communs syndicaux québécois. Aujourd'hui, on a l'un des régimes d'assurance parentale les plus progressifs en Amérique du Nord, et l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du Québec en bénéficient. Quand on constate que la rémunération des stages ne touche qu'un petit nombre de secteurs, majoritairement à prédominance masculine, on y voit une iniquité à corriger sans attendre. La cause des stagiaires en éducation, on la partage entièrement! »

### **Les prochaines étapes**

Le dépôt des requêtes en accréditation auprès du TAT marque une avancée importante pour les stagiaires en éducation. Par cette démarche, la CSQ souhaite soulever des questions juridiques fondamentales quant au droit à la syndicalisation des stagiaires, droit qui leur est actuellement refusé en vertu d'une interprétation restrictive du Code du travail. Il s'agira, entre autres, de démontrer que l'exclusion des stagiaires du régime de représentation syndicale porte atteinte à leurs droits fondamentaux et perpétue une inégalité systémique, notamment en matière de rémunération.

Bien que des démarches similaires aient été entreprises par le passé, cette initiative s'inscrit dans un contexte renouvelé de mobilisation étudiante et syndicale, où la CSQ entend jouer un rôle actif dans le débat juridique et politique. En tant que plus grande centrale syndicale en éducation au Québec, nous croyons fermement qu'il est de notre devoir de soutenir les futures travailleuses et futurs travailleurs du réseau scolaire.

Dans l'attente d'une décision du TAT, nous poursuivons notre campagne de syndicalisation auprès des stagiaires, qui démontrent jusqu'à présent un vif intérêt envers l'initiative. Et si les tribunaux devaient rejeter notre démarche, nous continuerons de faire pression sur le gouvernement. Car, au-delà du droit, il y a une volonté politique nécessaire : celle de reconnaître le travail réel accompli par les stagiaires et d'assurer leur juste rémunération. D'ici là, tous les outils de mobilisation demeurent essentiels pour faire entendre la voix des stagiaires en éducation.

Pour en apprendre davantage sur le Syndicat national des stagiaires en éducation (SNSE-CSQ), visitez le site suivant : <https://snse.lacsq.org>.

## **Profil de la CSQ**

La CSQ représente plus de 225 000 membres, dont environ 125 000 font partie du personnel de l'éducation. La CSQ compte 11 fédérations qui regroupent quelque 240 syndicats affiliés; s'ajoute également l'AREQ, le mouvement des personnes retraitées CSQ. La CSQ est également présente dans les secteurs de la santé et des services sociaux, des services éducatifs à la petite enfance, du municipal, des loisirs, de la culture, du communautaire et des communications.

X : [CSQ Centrale](#)

## **Renseignements**

Étienne Richer  
Conseiller aux communications et aux relations de presse  
Cellulaire : 581 983-6130  
Courriel : [richer.etienne@lacsq.org](mailto:richer.etienne@lacsq.org)